

Besançon, le 29 septembre 2025

PÔLE SERVICES A LA POPULATION
Département Education

Objet : Grève du 2 octobre 2025
Service Minimum d'Accueil (SMA)

Affaire suivie par : Mathias ROBERT
Courriel : secretariat.education@besancon.fr

Mesdames et Messieurs les Parents des
élèves des écoles publiques de Besançon
concernées par la mise en place du SMA

Madame, Monsieur,

Un préavis de grève a été déposé par les organisations syndicales des personnels de l'Éducation Nationale pour le 2 octobre 2025.

La Ville de Besançon mettra en place un service minimum d'accueil (S.M.A.) selon les éléments transmis par la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale du Doubs, 48 heures ouvrables avant le jour de grève. Seuls les enfants scolarisés dans les écoles éligibles au S.M.A. pourront être accueillis.

Bien que le nombre exact d'élèves accueillis ne soit connu que le matin même, à l'ouverture de l'école, la ville souhaite cependant assurer les meilleures conditions d'accueil pour vos enfants.

Le service minimum d'accueil n'est pas un accueil de loisirs ordinaire mais est néanmoins assuré par des professionnels de l'animation. Ce service est assuré uniquement sur les temps scolaires et ne comprend pas de restauration scolaire.

Vous trouverez au verso de ce présent courrier les modalités de fonctionnement du service, qui est organisé de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'ensemble de ces éléments, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Pour la Maire,
Par délégation,
L'Adjointe en charge de l'Éducation,
des Écoles et de la Restauration scolaire



Claudine CAULET

GREVE DE L'EDUCATION NATIONALE

JEUDI 2 OCTOBRE 2025

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA) POUR LES CLASSES CONCERNÉES DES ECOLES PUBLIQUES DU 1^{er} DEGRE DE BESANÇON

Le SMA sera assuré par du personnel municipal de la Ville de Besançon dans les lieux d'accueil suivants :

Structure	Adresse	Téléphone
Maison de quartier Butte-Grette	31 bis rue du Général Brulard 25000 BESANCON	03 81 87 82 40

Conditions d'accueil :

Les élèves inscrits au service minimal d'accueil devront obligatoirement le fréquenter pendant toute sa durée, soit **de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**.

Cependant un départ échelonné entre 12h et 12h30 et une arrivée échelonnée entre 13h30 et 14h sont possibles.

Ces horaires seront à respecter strictement.

Il n'y aura **pas de service de restauration scolaire** ni de possibilité de déjeuner sur place.

L'inscription s'effectuera sur le site aux horaires suivants : **8h 30 – 8h 45**.

Une fiche vous sera remise et vous devrez scrupuleusement la renseigner : toutes les rubriques devront être remplies et notamment celles concernant vos coordonnées téléphoniques.